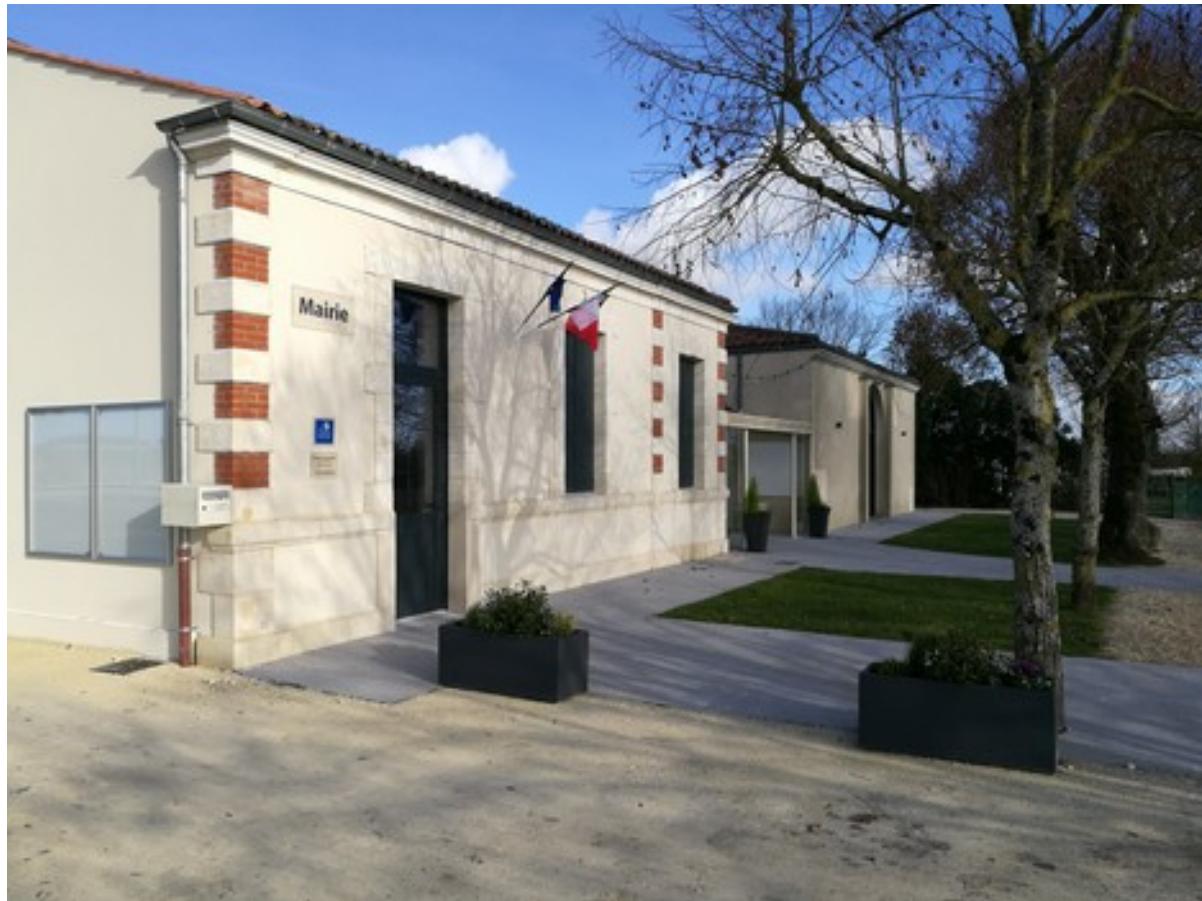




## BULLETIN MUNICIPAL



## ANTEZANT LA CHAPELLE



DÉCEMBRE 2018 N°5

## Le mot du Maire



Voici le 5<sup>ème</sup> numéro du bulletin municipal et vous pouvez aussi suivre régulièrement les informations de la commune sur le site web. Cette année aura été marquée par la fin des travaux de notre salle des fêtes et de notre mairie début octobre. L'inauguration du 20 octobre a rassemblé environ 180 personnes. Madame La Sous-Préfète, Madame La Sénatrice et Madame La Conseillère Régionale nous ont fait l'honneur de leur présence et de couper le traditionnel ruban. Je souhaite vivement remercier les adjoints, le conseil municipal et nos agents qui ont beaucoup œuvré au suivi des travaux, aux travaux et au déroulement de cette journée au combien importante pour une petite commune.

C'est aussi l'année du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la guerre 14-18. On a pu remarquer plus de monde aux monuments aux morts avec la présence de nombreux enfants, il ne faut pas oublier que chaque année nous commémorons cet armistice.

La construction des 8 éoliennes a commencé début septembre. Elles devraient tourner vers mi 2019. Vous avez pu le remarquer, cela nécessite obligatoirement, quelques travaux sur nos voiries entraînant des coupures de routes accompagnées de déviation. Il faut donc l'accepter.

La démolition du château d'eau à la chapelle va permettre la possibilité de mettre en vente ce terrain constructible. Au niveau investissements, un tracteur et un broyeur ont été commandés. Cette décision a été en partie prise, du fait des nouvelles réglementations concernant l'interdiction des désherbages chimiques. Les temps

changent et il faut s'adapter. Alors comme le font déjà certains, peut être pourrions-nous nettoyer devant chez nous, si l'on peut bien entendu. Restant dans le domaine de «l'écologie» je vous rappelle que le brûlage des déchets est interdit. Une autorisation exceptionnelle peut être accordée par le maire. Certains le respectent, d'autre non. Des plaintes arrivent en mairie. Je vous demande donc de faire part de civisme, qui plus est, des amendes de police ont déjà sanctionné certaines personnes.

A la rentrée 2018, notre école a rejoint avec la commune de St Pardoult, le RPI des Eglises, Garnaud, Vervant, tout se passe bien. Le bémol concerne le transport. Le parcours est trop long pour nos enfants de la commune. Le changement de RPI en même temps que le changement de compétence des transports scolaires gérés maintenant par la Région Nouvelle Aquitaine à la place du département, ont quelque peu perturbé l'organisation du transport scolaire. Cela devrait s'améliorer à la rentrée 2019.

Comme chaque année, je tiens à remercier nos associations, notre école et toutes les personnes qui s'investissent par leur bénévolat, leur dévouement aux services de tous. Je voudrais remercier aussi le conseil municipal et nos employés communaux pour leur contribution aux différentes tâches afin de vous servir au mieux.

Je me joins au conseil municipal et aux employés communaux pour vous souhaiter avec un grand plaisir de merveilleuses fêtes et une très bonne année 2019.

Eric POISBELAUD



## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Coordinnées des élus

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| POISBELAUD Éric, Maire          | 05 46 59 92 66 |
| BUREAU Nadine, Adjointe         | 05 46 33 88 39 |
| BICHON Allain, Adjoint          | 05 46 32 23 17 |
| FOVET Marie-Christine, Adjointe | 06 76 63 63 45 |
| CHARDONNEAU Michel              | 05 46 33 91 67 |
| DEMSKI Fabien                   | 05 46 24 60 70 |
| DUBRAY Patrick                  | 05 46 58 61 32 |
| DUFOUR Martine                  | 05 46 59 97 50 |
| JAUNAS Gérard                   | 05 46 32 44 38 |
| LAURENT Michel                  | 05 46 32 07 23 |
| SHORTHOUSE Gary                 | 05 46 59 90 65 |

### Membres des commissions municipales

#### **FINANCES**

M. POISBELAUD, Mme BUREAU, Mme FOVET, M. BICHON, M. JAUNAS, M. DEMSKI

#### **VOIRIE – SIGNALISATION**

M. BICHON, M. JAUNAS, M. DUBRAY, M. LAURENT

#### **ENVIRONNEMENT – FLEURISSEMENT**

Mme BUREAU, Mme FOVET, M. LAURENT

#### **BÂTIMENTS COMMUNAUX – SÉCURITÉ – CIMÈTIERES**

Mme FOVET, M. BICHON, M. LAURENT, M. JAUNAS

#### **MATÉRIELS**

Mme FOVET, M. DUBRAY, M. CHARDONNEAU, M. JAUNAS, M. JEAN André

#### **AFFAIRES SCOLAIRES**

M. POISBELAUD, Mme BUREAU, M. DEMSKI

#### **FÊTES – LOISIRS – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – COMMÉMORATIONS – REPAS**

#### **RETRAITÉS**

Mme FOVET, Mme BUREAU et les membres du conseil municipal

#### **AIRE DE LOISIRS**

Mme BUREAU, M. LAURENT, M. SHORTHOUSE

#### **PERSONNEL COMMUNAL**

M. POISBELAUD, M. BICHON, Mme FOVET, Mme BUREAU

#### **PROJETS STRUCTURANTS**

M. POISBELAUD, M. BICHON, M. LAURENT, M. JAUNAS, Mme FOVET, Mme BUREAU

#### **COMISSION MAPA (Marché À Procédure Adaptée)**

M. POISBELAUD, Mme BUREAU, M. BICHON, Mme FOVET, M. SHORTHOUSE, M. LAURENT, M. DUBRAY, M. DEMSKI, M. JAUNAS

# LES RÉALISATIONS 2018

## TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE LA MAIRIE

Après 13 mois de travaux, nous voilà de retour à notre mairie et salle des fêtes. En effet, la Commission de Sécurité a validé la réouverture des lieux le 8 octobre.

La mairie a été construite en 1898 et malgré des travaux il y a quelques années, elle était vieillissante d'aspect et il était nécessaire de créer des locaux plus adaptés offrant un accueil plus convenable.

La salle des fêtes construite en 1987 ne répondait plus aux normes énergétiques, accessibilité et manquait de place pour le rangement du mobilier (tables, chaises,...).

Il fallait lui donner plus de fonctionnalités. Il était donc nécessaire d'améliorer l'existant afin de conserver notre patrimoine au nom de nos concitoyens et au respect envers nos prédecesseurs qui ont œuvré, à l'époque, pour cette salle des fêtes.

Une mairie est le bâtiment symbole de la République, c'est un espace administratif, un espace de communication qui lie la population à la municipalité.

C'est un lieu d'accueil de la population. C'est tout simplement un lieu de vie.

Tant qu'à une salle des fêtes, c'est l'endroit le plus utilisé, le plus utile à la population. Elle sert de salle de spectacle, de gymnase, de salle de bal, de rassemblement par des repas, des réunions. Elle garantit un lien social.

Le coût des travaux se répartit comme suit:

### Coût :

|   |                  |
|---|------------------|
| Travaux HT  | 513 500 €        |
| Frais étude et architecte                               | 63 000 €         |
| Mobilier (office, rideau, chaises, tables, secrétariat) | 28 500 €         |
| <b>Cout Total</b>                                       | <b>605 000 €</b> |

### Subventions :

|   |                  |
|---|------------------|
| Etat (DETR)   | 147 500 €        |
| Département   | 126 000 €        |
| Conseil Régional  | 47 500 €         |
| Ministère de l'intérieur (réserve parlementaire)                              | 7 300 €          |
| Futuren (société éolienne) au titre d'aide pour soutenir l'économie d'énergie | 35 000 €         |
| Nr pro (aide pour l'économie d'énergie)                                       | 4 000 €          |
| Total :   | <b>367 300 €</b> |

### Coût restant à la charge de la commune :

237 700 € financés par un emprunt de 200 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole et 37 700€ en autofinancement

Pour info : 2 emprunts à court terme 116 000 € pour FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et 350 000 € pour subvention.

Voici en images les étapes de cette transformation

*Avant les travaux*



*Façade*



*Extérieur arrière*



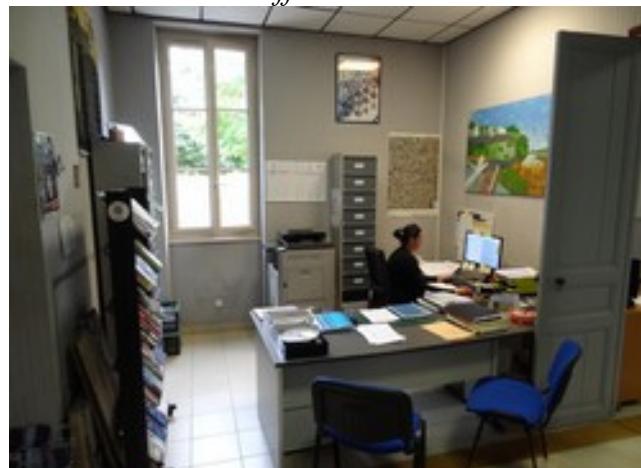
*Hall et bar*



*Office*



*Salle des Fêtes*



*Secrétariat*



*Mairie*

Pendant les travaux



*Mairie*



*Secrétariat*



*Salle des Fêtes*



*Hall Bar*



*Assainissement*



*Agrandissement*

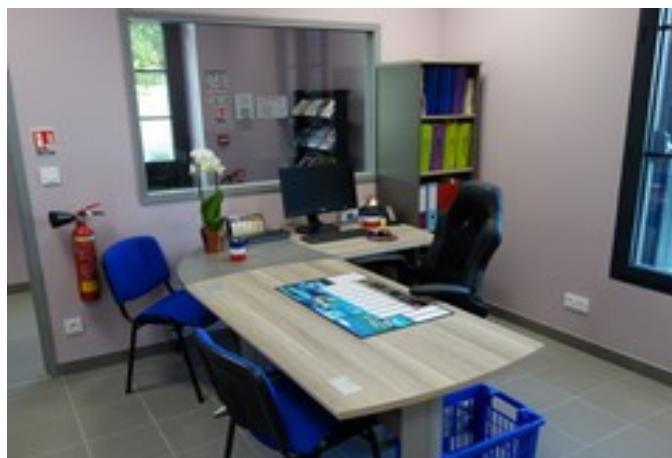


*Façade*



*Office*

**Après les travaux**



*Secrétariat*



*Mairie*



*Hall Bar*



*Salle des Fêtes*



*Rangement (agrandissement)*



*Office (agrandissement)*



*Façade Mairie et salle des Fêtes*

### Inauguration



*Arrivée des invités*



*Discours*



*Mme Françoise Mesnard*



*Mme Corinne Imbert*



*Mme Laure Trotin*



*Public présent*



*Coupé du ruban*



*Public présent*



*Salle des Fêtes et Mairie vue du ciel*



*Cocktail déjeunatoire*

## **TRAVAUX DE VOIRIE**



Un enduit mono-couche a été effectué Rue des Rosiers (La Folatière), Chemin de la Carrière (La Folatière), chemin du Breuil (La Folatière) par le Syndicat Départemental de la Voirie.

Au Chemin du Pouzat à la Jarrie un point à temps ainsi que la confection d'un mono-couche a été réalisé. À Antezant dans la cour de la maison de l'école a été réalisé un bi-couche par la Société Loulaysienne de Travaux Publics.

Le montant total des travaux s'élève à 20 285.20 € TTC.

Les projets de voirie pour 2019 seront moins importants étant donné la transformation des chemins blancs par des voies goudronnées réalisées par la Ferme Éolienne Volkswind sur la Chapelle Bâton et Antezant.

## **ÉCOLE**

Les travaux annuels d'entretien ont été réalisés par nos agents communaux.

## **CIMETIÈRE DE RIPEMONT**

Les deux portails ont été rénovés par nos agents (bouchage, mise en peinture).



## **AIRE DE LOISIRS**



Dans le bungalow des travaux électriques ont été effectués pour une mise aux normes. Des travaux d'aménagement et de rénovation (peinture, toiture, façade,..) ont été réalisés par nos agents et des élus. Au niveau des jeux, une tyrolienne a été installée et sera fonctionnelle pour la saison 2019, tout comme le tourniquet.

## **INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE**



Hormis les travaux de la salle des fêtes, de la mairie, et de l'acquisition de mobilier, la commune a acquis des vitrines d'affichage qui seront posées aux endroits définis.

De plus, par les nouvelles règles et normes concernant la non substitution des désherbants, la municipalité a décidé d'acquérir un tracteur et un broyeur. Les commandes sont passées et la livraison se fera dans le 2<sup>ème</sup> trimestre 2019. En ce qui concerne le broyeur, il a été acheté avec la commune de Vervant.

## **LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS**

### **ACHAT DU TERRAIN AUX ABORDS DU CIMETIÈRE DE RIPEMONT**

Le bornage a été réalisé en juin. L'acte pour l'acquisition du terrain (2 800 m<sup>2</sup>) devrait être signé courant 2019.  
L'aménagement du parking fera partie d'un projet communal.



## **SÉCURITÉ**

Une étude concernant la sécurité des virages d'Antezant a été demandé au Conseil Départemental.

### **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)**

La municipalité va faire l'inventaire des points incendie afin de se mettre aux normes de la nouvelle réglementation. En effet, le rapport du SDIS du 16 Mars 2016 indiquait les évolutions souhaitables pour permettre à la commune d'assurer au mieux sa DECI, la commune va travailler en ce sens

## **QUELQUES POINTS SUR LES DOSSIERS « ADMINISTRATIFS »**



### **ENTRETIEN DE LA COMMUNE ET ADHÉSION AU FREDON**

M. CHAMBON a présenté son rapport le 8 janvier 2018.

Ce rapport en a tiré les conclusions suivantes :

Le plan d'entretien des espaces publics est une étape importante parmi les actions que peut mener la collectivité afin de réduire les pollutions engendrées par les pesticides. Il vous permet de jauger de la pertinence de vos pratiques actuelles d'entretien et, si besoin, de les faire évoluer. Même si la commune d'Antezant la Chapelle est déjà bien engagée dans la démarche, il faut prendre conscience qu'il n'y a pas de « solution miracle ». Ce sera une somme de techniques qui permettront d'entretenir les espaces publics sans l'usage de produits phytosanitaires.

La clé de la réussite du changement de pratiques de la commune consiste à intégrer les habitants à cette démarche. C'est en s'inspirant des modifications instituées par la commune que les particuliers feront évoluer leurs pratiques de désherbage et de jardinage. Mais ces mutations ne pourront se faire que par une sensibilisation de terrain, par le biais de plusieurs moyens de communication : réunions d'informations, bulletin municipal, site internet,...

La formation des agents aux techniques alternatives leur permettra de mieux gérer la mise en place des méthodes préventives : paillage, végétalisation, intégration de la végétation dans tous les aménagements... Ils seront également plus sensibles à la gestion différenciée qui est un outil essentiel pour qu'une gestion sans pesticides soit possible.

Cette gestion différenciée n'est pas quelque chose de figé mais est amenée à évoluer. Pour cela, il est nécessaire de faire un bilan des actions pour pouvoir affiner la classification. Les retours faits par les administrés pourront aussi être pris en compte dans cette évaluation.

### **GESTION DE LA SALLE DES FÊTES APRÈS TRAVAUX**

Le conseil municipal a décidé de se charger de la gestion de la salle après les travaux auparavant gérée par le Foyer Rural. Il convient donc de se présenter en mairie pour louer la salle.

Les pièces à fournir pour la location sont :

- attestation d'assurance pour l'évènement au nom de l'occupant
- chèque de caution de 500 € à l'ordre du Trésor Public
- chèque de règlement pour la location à l'ordre du Trésor Public

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal comme suit et indiqués en euro:

|                            | Commune               |           |         | Hors commune          |           |         |
|----------------------------|-----------------------|-----------|---------|-----------------------|-----------|---------|
|                            | $\frac{1}{2}$ journée | 1 journée | 2 jours | $\frac{1}{2}$ journée | 1 journée | 2 jours |
| ÉTÉ                        | 60                    | 110       | 160     | 120                   | 200       | 300     |
| HIVER du<br>15/10 au 30/04 | 75                    | 140       | 220     | 135                   | 230       | 360     |

Eau, chauffage et électricité compris dans les prix pour une utilisation normale, vaisselle incluse.

### **NOTRE ÉCOLE**

Suite aux baisses chroniques du nombre d’élèves et ce sur l’ensemble du territoire intercommunal, la décision de fusionner les RPI a été prise. En effet, Antezant la Chapelle et Saint Pardoult ont rejoint le RPI de Vervant, Les Églises d’Argenteuil, Poursay-Garnaud à la rentrée 2018. Nous pouvons déplorer les horaires de bus, avec un trajet trop long pour nos enfants de la commune. Une réorganisation pour la rentrée 2019 devrait améliorer cette situation.

### **LE PERMIS DE DÉMOLIR DU CHÂTEAU D'EAU À LA CHAPELLE**



Le permis de démolir du château d'eau demandé en 2016 par le syndicat des eaux propriétaire de celui-ci, a été accepté par la commune la même année. Une première réunion de chantier a eu lieu en septembre 2017. En septembre 2018, le château d'eau a donc été démolí, le terrain est nu avec simplement le garage. Ce terrain sera mis en vente en 2019.

### **LE SITE WEB**



Un site web a été créé et mis en service fin 2015 pour nous tous. Nous vous rappelons l’adresse du site :

<http://antezant.wixsite.com/antezant-la-chapelle>

Il est régulièrement alimenté par Gary SHORTHOUSE que nous pouvons remercier.

### **LE PROJET ÉOLIEN THÉOLIA**

Ce projet entre La Chapelle Bâton et Saint Pardoult a reçu un avis favorable du Préfet en janvier 2018 et aucun recours n'a eu lieu dans les 6 mois qui ont suivi cette décision.

Plusieurs démarches administratives restent à être effectuées avant la construction de ce parc.

## **LE PROJET ÉOLIEN VOLKSWIND**

Les travaux de construction des 8 éoliennes de la société Volkswind entre la Folatière et La Chapelle Bâton ont commencé début septembre 2018 et devraient se terminer vers mi 2019.



*Les travaux en cours*

## Ferme éolienne d'Antezant la Chapelle

Excellence environnementale & Energie locale

### Historique du développement du parc éolien

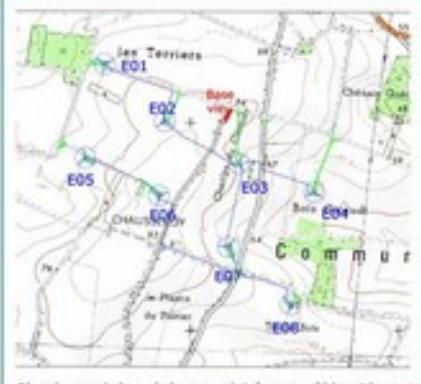
Les premiers contacts avec la mairie et les propriétaires / exploitants remontent au printemps 2009. Le conseil municipal a délibéré favorablement en juillet 2009. Les permis de construire ont été délivrés en décembre 2013, et l'autorisation d'exploiter au titre des ICPE en janvier 2016. Après 2 ans de travail pour organiser le raccordement du parc éolien, et la phase de construction, le chantier a démarré le 3 septembre 2018.

### Avancement des travaux

La construction du parc éolien a commencé par la création des accès, le renforcement des pistes existantes, et la création des plateformes de montage aux emplacements des éoliennes. Ont suivi la réalisation des « fouilles », analyses techniques au droit des fondations. Les étapes suivantes de ferraillage et de coulage des fondations ont débuté en décembre.

Les prochaines phases concerneront début 2019 la finalisation du réseau interne inter-éoliennes, la pose du poste de livraison (équipement électriques/compteurs) et l'élargissement des chemins pour le passage des convois de livraison des éléments des éoliennes. Cette livraison et le montage auront lieu en avril/mai 2019, le parc fera ensuite l'objet de tests de sécurité avant sa mise en service et l'injection de l'électricité dans le réseau durant l'été 2019.

Les travaux de raccordement – ligne de 20 000 volts enfouie – entre le parc éolien et les postes sources d'Aulnay et de Saint-Jean-d'Angely sont de la responsabilité d'ENEDIS, et sont presque terminés. C'est à partir de ces postes que l'électricité produite par le parc éolien sera envoyée sur le réseau, et distribuée prioritairement pour une utilisation locale.



Mise en place du ferraillage au niveau de E07

Malgré tout l'intérêt que peut présenter la construction d'un parc éolien, nous rappelons que par mesures de sécurité, le chantier est interdit au public. Merci également de respecter les signalisations et routes barrées. Vous serez conviés à l'inauguration du parc éolien, durant laquelle les étapes de construction vous seront présentées, et vous pourrez poser vos questions au développeur éolien.



### Le parc éolien d'Antezant la Chapelle en quelques chiffres

La ferme éolienne comptera 8 éoliennes de 2 MW de type Vestas V100. La capacité totale du parc sera donc de 16 MW.

Le rotor des éoliennes est composé de trois pales de 50 mètres de long, la hauteur du mat est de 80 mètres (100 m pour E04), la hauteur totale « en bout de pale » sera de 130 mètres (150 m pour E04). La production annuelle attendue du parc éolien est de 43 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle d'environ de 15 à 20 000 foyer (Hors chauffage. Consommation moyenne par foyer hors chaleur électrique : 2 700 kWh - Source ADEME)

## Les Français veulent la transition

Nous la faisons !

91% DES FRANÇAIS ESTIMENT QUE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST UN ENJEU IMPORTANT POUR LA FRANCE

- ✓ L'énergie éolienne :
  - Une énergie renouvelable et abondante pour lutter contre le réchauffement climatique
  - ✓ Une énergie propre utilisant un moyen de production qui ne perturbe pas les écosystèmes terrestres
  - ✓ Une énergie renouvelable qui fonctionne 24h/24h et 365j/365j

France Énergie Éolienne

### Les mesures d'accompagnement au projet

Des restrictions étaient imposées d'avril à septembre sur les phases de terrassement et raccordement au poste de livraison, afin de respecter la période de reproduction et nidification de l'avifaune.

L'exploitant met également en place, en coopération avec la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime et des agriculteurs du secteur, des mesures de type « MAE » afin de créer des milieux favorables à la nidification de l'avifaune de plaine et à la chasse des rapaces. Des haies seront aussi plantées au double des longueurs arrachées lors du chantier.

Un suivi environnemental (notamment avifaune de chiroptères) sera réalisé après la mise en service du parc, et une campagne de mesures acoustiques sera réalisée dans les 9 mois.

### L'éolien et les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables en France résulte d'une volonté d'atteindre une plus grande indépendance énergétique, de lutter contre les changements climatiques et de créer de nouvelles filières professionnelles et des emplois. Comme le soleil ou l'eau, le vent est une ressource abondante, directement accessible et exploitable sur notre territoire. L'éolien est une énergie inépuisable, non polluante et réversible. La filière éolienne représentait 18000 emplois en France fin 2017, avec 800 entreprises, et ce sont 4 emplois par jour qui sont créés grâce à l'éolien en France ! Le Gouvernement a annoncé fin novembre 2018 les objectifs figurant dans le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) 2019-2028 : réduire fortement la consommation d'énergies fossiles, notamment en accélérant le développement de l'électricité renouvelable, en augmentant sa part de 17% en 2017 à 40% en 2030. L'éolien terrestre est amené à prendre un rôle majeur dans ce mix énergétique, avec pour objectif d'augmenter de 10 GW dans les 5 prochaines années, et 20 GW dans les 10 prochaines années. Le parc éolien d'Antezant la Chapelle contribue à l'atteinte de ces objectifs !

VOS CONTACTS : Frédéric LOBET : Conducteur de Travaux, Elodie MAZEAU et Timothée BAECKELANDT Chefs de Projets éoliens  
Téléphone : 05 55 48 38 97

## MÉLI MÉLO D'INFOS.....

### .....DE LA COMMUNE



- Antezant La Chapelle a obtenu le 3ème prix au concours départemental des **villages fleuris**. Cette place très honorable (identique depuis plusieurs années !) nous a permis d'obtenir un bon d'achat de végétaux d'une valeur de 110 euros.

- **Les habitants de la commune peuvent utiliser le bus scolaire** pour se rendre à Saint Jean d'Angély (arrêts : lycée - Champ de Foire - Gare SNCF). Pour la période hors-scolaire des taxis sont à disposition. Un service de transport à la demande a été mis en place par la Maison Départementale, il s'agit du Taxi Mouettes.

Pour ces différentes formules, le voyage à régler au conducteur est au prix de 2,50€ l'aller, 4,80 € l'aller-retour et 3,80 € l'aller-retour pour les moins de 26 ans.



Pour les bénéficiaires de la carte solidarité l'aller est de 1€ et l'aller-retour 1.50€.  
Téléphoner au N° Azur 0811.36.17.17 choix 3 au plus tard la veille avant 16 Heures.



- **Les prélèvements, puits ou forages** des particuliers pour un usage domestique sont à déclarer en mairie depuis le 1er janvier 2009, selon décret 2008-652 du 2 juillet 2008. La déclaration n'est pas obligatoire pour un usage non domestique et pour les installations de récupération d'eaux pluviales.

La déclaration a trois objectifs :

- préserver la qualité des eaux souterraines
- éviter les contaminations du réseau public d'eau potable
- prévenir les risques sanitaires liés à la consommation d'eau non potable.

- **Le brûlage des déchets** issus des jardins à l'air libre ou dans un incinérateur individuel est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental). A titre exceptionnel, une demande de dérogation peut être faite auprès de la Mairie en respectant les horaires de brûlage définis par la direction de l'information légale et administrative : 11h à 15h30 de décembre à février et 10h à 16h30 le reste de l'année.





□ La loi Labbé modifiée par l'article 68 de la LTE et la loi Pothier **interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries** (sauf pour des raisons de sécurité ...) **accessibles ou ouverts au public.**

Les **produits phytosanitaires de bio-contrôle,**

**à faibles risques et autorisés en agriculture biologique** restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base).

La **lutte contre les organismes réglementés** à l'aide de produits phytosanitaires reste autorisée. Des dérogations pourront également être données pour utiliser des produits phytosanitaires contre des **dangers sanitaires graves menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.**

Ne sont pas concernés par cette loi les espaces gérés par des structures privées, les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public ou encore les espaces publics qui ne sont pas considérés comme des espaces verts.

□ **Le Pacs :** L'enregistrement, la modification et la dissolution des pactes civils de solidarité (PACS) sont effectués en mairie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

□ **L'inscription sur les listes électorales** est obligatoire selon l'article 9 du Code électoral.

La demande d'inscription doit être faite par l'électeur (art 11).

□ **Les prochaines élections** sont les élections européennes le 26 mai 2019.



# VIE DE LA COMMUNE



## VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le vendredi 12 janvier 2018 à la salle des Fêtes de Vervant, la municipalité a présenté ses vœux pour l'année 2018. Moment de convivialité et de bonne humeur où nous avons pu nous retrouver et rencontrer les nouveaux habitants de notre commune.

L'apéritif a naturellement conclu cette soirée.

Le rendez-vous est pris pour le vendredi 11 janvier 2019 dans notre salle des fêtes.

## COMMÉMORATIONS NATIONALES



Les cérémonies des 08 mai et 11 novembre ont été célébrés aux monuments aux morts, comme il se doit. C'est le souvenir de ceux qui ont combattu pour la France, pour nous et pour nos enfants. Un moment de recueillement que nous leur devons bien. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de ces cérémonies, celle du 8 mai a eu lieu à la Chapelle Bâton et celle du 11 novembre à la salle des fêtes d'Antezant. Nous avons pu constater un peu plus de monde le 11 novembre par rapport aux années passées, plus d'enfants, le 100<sup>ème</sup> anniversaire a été célébré.

## CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914-1918

La guerre de 14-18 eut pour origine la mésentente entre la monarchie austro-hongroise et la Serbie : La mort de l'Archiduc FRANCOIS FERDINAND, neveu du souverain austro-hongrois, à Sarajévo tué par le lycéen Printsip, le 28 juin 1914.

Cet attentat allait fournir le prétexte à l'Allemagne alliée de l'Autriche-Hongrie pour déclencher la plus grande tuerie de l'histoire.

Le 2 août 1914 les allemands entrent au Luxembourg puis envahissent la Belgique pourtant neutre.

Les régiments d'active français sont déjà en position dans l'est de la France rejoints par les réservistes, plus calmes au milieu de leurs jeunes camarades qu'ils ne l'étaient à l'heure poignante des adieux à la femme, aux vieux, aux petits, au champ qu'ils cultivaient avec amour.

En août et septembre, ce sera la bataille des frontières où les troupes françaises sont très éprouvées par la puissance de feu de l'artillerie allemande. Ceux-ci écrasent les belges et pénètrent en France, prenant LILLE et MAUBEUGE. Le 29 août, le front des armées françaises est victorieux à GUISE, puis arrêt devant la Marne et la Seine en ayant VERDUN pour pivot.

S'ensuivit la bataille de la Marne ; un coup de génie pour les armées françaises arrêtant les allemands aux portes de PARIS le 3 septembre avec l'aide du gouverneur de Paris, le Général GALLIENI et de ses « Taxis de la Marne » qui vont acheminer des troupes fraîches : les 61ème et 62ème divisions puis le 4ème corps tout entier.

Pendant 5 jours, le Général JOFFRE va manœuvrer ses troupes et faire reculer Von Klück au-delà de la Marne ; Paris et la France sont sauvés, l'Allemagne n'est plus invincible

Du 13 septembre au 21 octobre, les armées allemandes vont essayer de percer. Le front va de Verdun à Nieuport. Vers le 15 novembre, derrière les inondations tendues en Flandre la bataille de l'Yser se meurt pour de longs mois ; c'est la guerre des tranchées qui commence avec peu d'avancée sur le terrain.

Pendant plus de trois longues années les belligérants vont se faire une guerre de siège, une guerre de position, une guerre de taupe. Deux fossés sinueux de 850 kms courent de la mer du Nord à la Suisse couverts de fils de fer barbelés, de chausse-trapes, de trous d'obus.

Pendant que s'accomplit enfin la mobilisation industrielle (qui a tant manqué au tout début) on demande au soldat de continuer à tenir sous le soleil et sous la pluie, le froid, la neige, dans la boue. Il ne recevra un casque qu'en septembre 1915 ; la nuit, il veille, fait des corvées, s'épuise dans les boyaux où l'on s'enfonce, relève les camarades des premières lignes.

En 1915, le front est stable malgré deux offensives locales françaises l'une en Artois, l'autre en Champagne : la première part le 9 mai 1915 entre Neuville - Saint Vaast et Notre Dame de Lorette sur 10 kms à peine ; la deuxième le 25 septembre entre Moronvillers et l'Aisne sur 25 kms.

Même préparation de l'artillerie, même allégresse chez les troupes d'assaut qui enlèvent les 1ères lignes ; mais dans les deux cas, même impossibilité d'exploiter le succès initial et recul sous le feu enemis qui nous pilonne avec rage, peu d'avions d'observation pour nous guider alors que ceux d'en face ont des dirigeables d'observation et des avions en plus grand nombre.

L'année 1916 fut marquée par l'offensive allemande sur VERDUN commandée par le KRONPRINZ Du 21 février à décembre 1916 c'est l'endroit du monde où le courage humain recula ses limites jusqu'au-delà du possible.

VERDUN était peu défendu, les forts démilitarisés tenu par des réservistes (les territoriaux) mais, en pointe dans le bois des Caures, les chasseurs de DRIANT vont faire barrage de leur corps (4 divisions contre 3 corps d'armée) à un contre vingt et retarder les troupes d'assaut équipées de lance-flammes permettant au commandement français d'envoyer des renforts pour tenir.

PETAIN est chargé de coordonner tous les efforts pour sauver VERDUN. C'est lui qui lança le « On ne passe pas ».

VERDUN a été le creuset de l'armée française. Chaque régiment est passé sur cette terre en laissant derrière plus de 400.000 morts. Les dernières vagues allemandes vont se briser sur le Fort de SOUVILLE le 11 juillet 1916 sur la rive droite de la Meuse. Mais sur la rive gauche, de la Cote 304 au Mort-Homme la bataille fut également féroce et dura jusqu'au 24 octobre 1916, date à laquelle furent repris aux allemands les Forts de VAUX et de DOUAUMONT.

Le 1er juillet, les armées françaises et anglaises lancent une offensive dans la Somme sur un front de 25 kms entre HEBUTERNE et MARICOURT-THIEPVAL tout près de PERONNE.

Un bombardement inouï a été lancé sur les lignes allemandes bien protégées. Nous n'avons pas réalisé de percée ; le front a reculé d'une quinzaine de kilomètres mais à quel prix pour les engagés des

58 divisions du Royaume-Uni (les copains) contre les 16 divisions françaises des Généraux FOCH et FAYOLLE.

En 1917, l'entrée en guerre des Etats-Unis suite à la guerre sous-marine à outrance de la part de l'Allemagne va bouleverser la donne en apportant un sang neuf tout comme l'arrivée des Bolchéviques en Russie qui vont négocier la paix avec l'Allemagne, libérant un surplus de troupes à l'ouest (en France et en Italie)

Les Français avec NIVELLE veulent enfoncer le front. En avril 17, au Chemin des Dames, offensive hasardeuse compromise par la nature même du terrain : une falaise protégée et très bien défendue par des ouvrages bétonnés imprenables. Avec 28 000 morts, la destitution de NIVELLE, des fusillés pour l'exemple, PETAIN va reconquérir la confiance de l'armée en améliorant l'alimentation et le sort matériel des combattants, rétablissant les permissions.

Les Anglais, en novembre 17, entre GONNELIERES et HERMIES inaugurent une méthode inédite d'offensive écrasant avec 180 chars d'assaut les tranchées allemandes. C'est le début de la guerre moderne que DE GAULLE préconisera en vain en 1940 mais que les allemands ont peaufiné avec les avions Stukas.

Nous arrivons en 1918 ; dans les deux camps on sent bien que la fin approche.

En Allemagne 600 000 hommes arrivent du front russe en plus des 450 000 hommes, de la classe 19. Face à cela, un jeune vieillard de 76 ans, Georges CLEMENCEAU, va diriger la France pour faire barrage à l'Allemagne en attendant le renfort américain. Il va au parlement, dans les tranchées (mon grand-père l'a croisé), aux quartiers généraux alliés, pendant que FOCH et PETAIN travaillent à rénover notre tactique (groupes de combat, commandos).

L'attaque allemande du 21 mars 1918 avec obus toxiques, barrages roulants, se déroule dans le secteur d'ARRAS - ST QUENTIN LA FERE sur 80 kms. Ils enfoncent le front jusqu'à NOYON et MONDIDIER, 60 kms de profondeur en 6 jours, refont comme en 14 la guerre sur la Marne mais ils n'iront pas à PARIS.

FOCH prend en main la victoire ; il l'a mène de toutes parts avec les anglais, italiens, serbes, américains, etc.....

Cette victoire a été chèrement acquise. Plus d' 1 500 000 morts et disparus, plus d'1 000 000 de blessés dont certains avec des « gueules cassées », des communes disparues, tout l'Est de la France à déminer et reconstruire, les familles françaises et allemandes brisées par une hégémonie guerrière et de marchands de canons.

Plus de 36 000 Monuments aux Morts ainsi que tous les cimetières militaires sont là pour rappeler aux jeunes le sacrifice d'une génération qui a défendu la Terre de FRANCE.

Gérard JAUNAS.

## FÊTE NATIONALE À L'aire de loisirs

La fête a débuté le 13 juillet en soirée par l'apéritif offert par la municipalité. Puis, le repas concocté par Michelle BELLY CHASSERIEAU, gestionnaire du site, que nous pouvons remercier ainsi que son personnel. Ensuite, une retraite aux flambeaux a vu les participants défiler dans le bourg d'Antezant, à pied.

Un grand merci au Foyer Rural de nous avoir illuminé les yeux.



Le 14 juillet, toujours à l'aire de loisirs, des jeux ont été installés, un goûter a été servi, mais le peu d'enfants de la commune va nous conduire à la réflexion de continuer ou pas.

## REPAS DES VOISINS



La Municipalité a organisé un repas de voisins dans les quatre bourgades.

La date retenue était le 24 juin 2018 pour La Folatière, La Chapelle-Bâton, Antezant et pour Ripemont le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Une très bonne participation accompagnée de convivialité, de bonne humeur et de détente en a fait une agréable journée.

## REPAS 3ÈME ÂGE

Le traditionnel repas du 3ème âge a eu lieu à la salle des fêtes le 17 novembre 2018. La journée s'est déroulée dans la bonne humeur. Le repas a été animé par le célèbre patoisant BIROLUT.

Très belle prestation.



## NOËL DES ENFANTS



Le 23 Décembre 2017 c'est Franky Filing accompagné de son chien Micky qui a assuré le spectacle de Noël, avec bien sûr le père Noël et sa hotte remplie de cadeaux. Un goûter a clôturé la bonne journée.

Cette année c'est le magicien Stéphane Atlas qui va émerveiller petits et grands de Saint Pardoult et d'Antezant le mercredi 19 décembre 2018.

## OCTOBRE ROSE

Comme chaque année, la commune participe à cette action de sensibilisation en arborant sur les bâtiments des rubans roses. 310 mairies sont solidaires de cette action pour l'année 2018.



## **Mon village Espace de Biodiversité Campagne 2018 APPEL AUX BONNES VOLONTÉS**



Cette année la fête des abeilles n'a pas eu lieu. Des gens « indélicats » ont volé les ruches communales. La commune envisage de faire perdurer cette activité mais nous avons besoin de personnes intéressées et prêtes à se former et s'investir pour ce projet apprécié des enfants et des habitants d'Antezant la Chapelle.

Nous vous attendons donc en ce début d'année pour vivre avec nous cette campagne 2019.



## NOUVEAUX HABITANTS :

Nous souhaitons la bienvenue aux personnes qui viennent de s'établir sur notre commune. Nous leur souhaitons une bonne intégration au sein de notre collectivité. Ils peuvent se présenter en mairie afin de faire plus ample connaissance.

# ÉTAT CIVIL

## Décès :



Claude, Jean MORILLON le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à Bordeaux  
Gilbert, Bernard RODY le 6 mai 2018 à Poitiers  
Josette, Henriette, Rolande GROLLET épouse TRICHET le 26 mai 2018 à Loulay  
Marie-Claude, Hélène BONNAUD épouse BICHON le 26 juillet 2018 à Saintes  
Alain DI PASQUALE le 31 août 2018 à Niort  
Michel, Raymond, Robert, Guy DENECHAUD le 24 septembre 2018 à Saint Jean d'Angely  
Marie-Claude GUILLON épouse CHOLLET le 25 septembre 2018 à Niort

## Mariages :

Alain DI PASQUALE et Monique, Patricia HUET le 26 juillet 2018

## GITES et CHAMBRES D'HOTES

Pour une ou plusieurs nuitées, une semaine ou un mois de vacances plusieurs possibilités sont offertes par des prestataires de tourisme de notre commune :

CHAMBRES D'HOTES à ANTEZANT chez Martine DUFOUR, Marie-Claude FALLELOUR et Reine GAUTRON.

GITES chez Christophe KERCRET à ANTEZANT, Gérard et Monique JAUNAS, Jeanine TRICHET à LA FOLATIERE, Paul et Stéphanie SHELDON à la Chapelle.

## INFOS PRATIQUES



### OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Courriel : [mairie@antezant-lachapelle.fr](mailto:mairie@antezant-lachapelle.fr)  
les lundis et jeudis de 14 h à 18 heures  
Tel/fax : 05.46.59.91.29.  
Adresse : 10, Allée des Tilleuls  
17400 ANTEZANT LA CHAPELLE

## PIECES D'IDENTITE :

Pour demander une carte d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de la situation (majeur ou mineur, renouvellement ou première demande, perte). La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.



La réforme portant sur le recueil et l'instruction des demandes de carte nationale d'identité (CNI) est entrée en vigueur le 15 mars 2017 dans le département de la Charente-Maritime, seules les communes équipées du dispositif passeport peuvent accueillir des demandes. Il vous faudra procéder à une pré-demande en ligne, le site service public vous guidera dans ces démarches et vous permettra d'accéder au lien de pré-demande de carte d'identité.

Lorsque votre pré-demande est enregistrée, un mail de confirmation avec les justificatifs à fournir vous est envoyé. Il ne vous reste plus qu'à contacter la mairie choisie (Saint Jean d'Angély, Aulnay, Matha dans notre secteur) afin de fixer un rendez-vous. Celles et ceux qui ne possèdent pas l'outil informatique, peuvent prendre rendez-vous dans les mairies citées ci-dessus.

## RAPPEL URBANISME



Tout travaux modifiant l'aspect extérieur de votre parcelle est soumis à déclaration et autorisation, cette déclaration et autorisation doit être déposée en mairie pour avis. Pour toute information et accompagnement dans la constitution de votre dossier, le secrétariat de mairie est à votre disposition. Vous pouvez également vous rendre sur le site [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) pour savoir si votre projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. A noter également que certains travaux sont soumis à une taxe d'aménagement.

## NOS EMPLOYÉS COMMUNAUX

Comme chaque année quelques mouvements de personnel ont eu lieu concernant les contrats aidés.

Depuis le 7 octobre 2017, il n'y avait plus de contrats aidés suite à la nouvelle réforme.

Jérémy GUILLOT nous a rejoint le 1<sup>er</sup> mars 2018 par un contrat de 10 mois (20h hebdomadaire). Cependant, nous avons mis fin à son contrat le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Dany PRIVAT nous a rejoint le 6 juin 2018 par un contrat de 1 an (20 heures hebdomadaire) avec possibilité de renouvellement de 1 an.

Et Sylvie JAGUENAUD qui a pris son poste d'agent d'entretien le 7 novembre 2018 (contrat de 2h30 hebdomadaire)

## 24 EXTINCTEURS



24 extincteurs sont répartis dans les différents locaux communaux et 4 sont mis à disposition des habitants en cas de besoin :

- 1 chez Simone MORILLON 33, Rue de Dampierre à

Ripemont

- 1 chez Gérard JAUNAS à La Folatière (Hangar ouvert

25, rue du Prieuré du XVème)

- 1 à l'impassé du cimetière à La Chapelle-Bâton (prés local communal)

- 1 chez James GAUTRON 5, rue St Maxime à Antezant

## EN CAS D'URGENCE :

SAPEURS POMPIERS 18 ou le 112 à partir d'un mobile

SAMU 15

GENDARMERIE 17

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans et jusqu'à 3 mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'État, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site [www.service-public.fr/papiers-citoyenneté](http://www.service-public.fr/papiers-citoyenneté) puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC)** en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½ le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toute inscription aux examens et / ou concours soumis à l'autorité de l'État.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tout renseignement relatif à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du ministère des armées

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers

Mail : [csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX

## **VIE ASSOCIATIVE**

Laissons la parole à nos associations dont nous pouvons remercier les bénévoles très dynamiques qui animent notre commune :

## **Association Communale de Chasse Agréée**

Les A.C.C.A sont des associations agréées qui ont des statuts définis par arrêté ministériel, elles sont gérées par un conseil d'administration de 6 ou 9 membres renouvelable par tiers.

Sont élus :

Président : BUREAU Bruno

Vice Président : DUFOUR Alain

Secrétaire : GRANADOS Alphonso

Secrétaire adjoint : AUBIN Denis

Trésorier : LHOMMEAUX Christophe

Trésorier adjoint : DUFOUR Jean Marie



Membres : BARITAUD Alexis, CRON Eric, BOUIN Francis

Le 9 juin 2018 à 10h, nous avons eu le plaisir d'inviter tous les membres de notre association pour notre assemblée générale annuelle à la salle communale de Vervant.

En ma responsabilité de président et au nom de l'A.C.C.A , j'adresse mes remerciements à la municipalité de Vervant et à son maire Pierre Yves André pour le prêt de la salle.

Le verre de l'amitié a clôturé cette réunion suivi d'un repas servi sur l'aire de loisirs.

*MERCI AUX NOMBREUX PARTICIPANTS.*



*Assemblée Générale à Vervant suivie d'un repas à L'aire de loisirs*

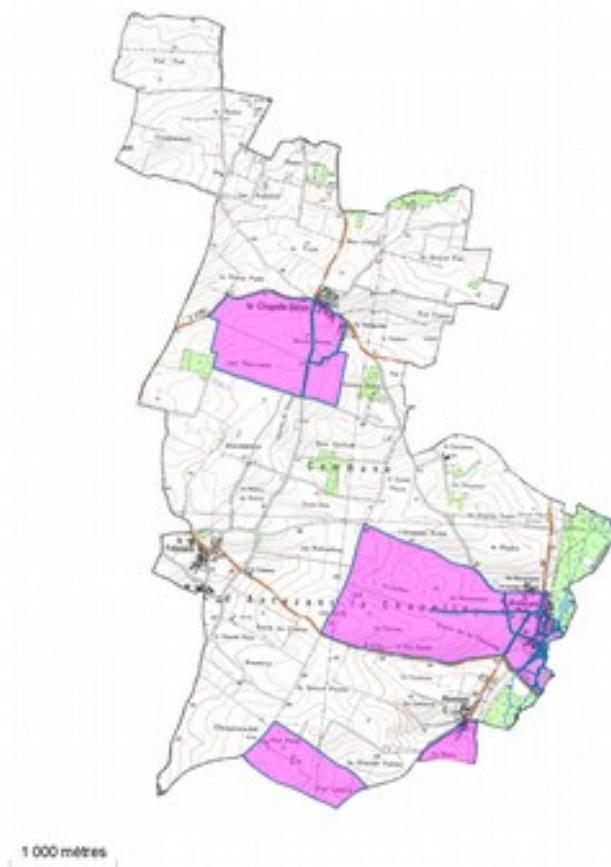
Remerciements également à notre commune, pour l'attribution d'une subvention que nous percevons annuellement, il va être également installé un candélabre solaire à la cabane de chasse du vieux puits pour le bien-être de nos chasseurs. Je veux également remercier tous les généreux donateurs et bénévoles, qui ont permis la remise en état de notre cabane de chasse lieu de convivialité, toujours dans une bonne ambiance sans prendre un euro dans la caisse de notre association.



*Cabane de chasse*

Je remercie également tous les propriétaires fonciers qui nous permettent la chasse sur environ 1700 ha sans leur générosité nous ne pourrions pas pratiquer.

## ACCA DE ANTEZANT LA CHAPELLE



### *Réserve de chasse en rose*

## **PETIT GIBIER ET BIODIVERSITÉ**

La raréfaction du petit gibier n'est pas une fatalité dans les plaines céralières, nous devons consacrer beaucoup de temps et d'énergie à favoriser la reproduction de la perdrix et du faisan communs sur notre territoire.

### **Penser globalement et agir localement.**

Les articles et les conclusions d'études publiées au printemps dernier démontrent qu'il devient urgent et important d'intervenir sur nos plaines.

Sur notre commune nous avons lâché plusieurs paniers de faisans reproducteurs début mars qui représentent environ une trentaine d'oiseaux.

Les faisans sont aptes à se reproduire au printemps suivant leur naissance. La poule pond 9 à 12 œufs et couve seule dans un nid préparé à même le sol et constitué de brindilles de feuilles et de plumes, l'incubation dure 24 à 25 jours. Nous avons remarqué une bonne réussite sur notre territoire malgré un printemps très humide, contrairement à la perdrix où les nichées se sont fait rares.



*Lâcher de faisans reproducteurs*

Le lièvre, il apparaît que notre département a été touché par une forte épidémie virale appelée RHDV-2 (virus variant du VHD) cette pathologie affecte à l'origine le lapin de garenne, la consommation d'un animal présentant cette maladie est vivement déconseillée . L'EBHS est un virus qui affecte uniquement les lièvres, c'est un virus hémorragique avec un fort pouvoir dévastateur au sein de la population.

La population de lièvre c'est bien maintenue sur notre commune avec une bonne reproduction en espérant sans incident sanitaire.



*Jeune levraud*

Mal connu du grand public le chasseur a pourtant un rôle important dans la surveillance sanitaire des espèces qu'il prélève et consomme depuis toujours.

Le chasseur est le maillon essentiel de terrain pour toutes les remontées d'informations nécessaires au suivi de la faune sauvage.

Toute l'année si un chasseur détecte un cadavre ou autre, c'est le réseau SAGIR via la fédération des chasseurs qui prend en charge l'animal pour effectuer une analyse en laboratoire.

Sur notre commune un lièvre prélevé par un chasseur le jour de l'ouverture a été remis au laboratoire pour analyse. Le résultat ressort : **ESCHERICHIA COLI**.

L'Escherichia coli fait partie de la famille des Enterobactéries . Il s'agit d'un hôte normal des animaux, principalement présent dans le tube digestif. Les symptômes les plus fréquemment rencontrés sont des infections urinaires et/ou abdominales.

Le réseau SAGIR en France a permis de détecter les premiers cas de grippe aviaire sur les canards. Les premiers cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage (cerf) ont été révélés suite à l'examen attentif des chasseurs.

Il y a maintenant quelques jours que la fièvre porcine africaine a fait son apparition en Belgique, l'arrivée sur le sol Français d'une telle maladie est une épée de Damoclès pour la filière porcine et le monde agricole en général, mais aussi pour toute la chasse française.

Le plan de chasse « grands gibiers » a permis d'organiser dix-sept journées de chasse sur la saison 2017-2018 sur la commune.

### **Organisation de la journée.**

Accueil des participants à la cabane de chasse du vieux puits à la Chapelle Bâton à partir de 7h15 pour le traditionnel casse-croûte.

De 8h à 8h30 briefing sécurité et plan de chasse, 9h à 13h chasse et ensuite repas en commun organisé et servi par les bénévoles.



*Battue aux renards*

La sécurité à la chasse reste un domaine important dans l'activité des chasseurs, le briefing sécurité est obligatoire pour tous les participants à la battue décrite et encadrée par un responsable.

Tous manquements graves aux règles de sécurité peuvent devenir une interdiction de chasser sur notre commune.

La majorité des accidents en France interviennent lors d'une chasse collective au grand gibier, ils restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité.

Nous informons nos zones de chasse par des panneaux rouge et blanc chasse en cours.



Tous les participants à la battue sont munis d'un gilet ou d'un accessoire fluorescent orange obligatoire.

La chasse en battue ne peut se concevoir sans annonces, il est donc indispensable que chaque participant soit muni d'une corne de chasse pour annoncer et renseigner par un code bien précis. Les sonneries doivent être répétées dans les plus brefs délais.

Délégation de pouvoir : le Président ou le détenteur du droit de chasse peut déléguer son pouvoir à son Vice-Président ou à un autre membre du conseil d'administration pour l'organisation de la battue. Dans ce cas, le Président ou le détenteur du droit de chasse, devra avant la battue déléguer son pouvoir par écrit.

Les consignes à rappeler avant chaque battue par le responsable sont obligatoires. Tout manquement peut être sanctionné par l'administration.

## LES ARCHERS CHASSEURS

Jusqu'il y a peu, mal connus, les chasseurs à l'arc sont de plus en plus présents, ils interviennent comme leurs homologues de la chasse traditionnelle sur le petit et le gros gibier, à l'affût, à l'approche ils participent également à des battues.

Nous avons eu le plaisir de recevoir un des leurs pour une présentation de cette pratique.



*Explication et chasse à l'arc*

Je remercie personnellement tous les membres bénévoles de notre association qui donnent de leur temps pour la bonne organisation de celle-ci.

***JE LEUR SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.***

**CONTACT :** ACCA Antezant la Chapelle

2, impasse du Frêne - La Chapelle Bâton

17400 ANTEZANT LA CHAPELLE

Bruno BUREAU : 06.85.32.49.43 / 05.46.33.88.39

Boite mail : [acca-antezantlachapelle@orange.fr](mailto:acca-antezantlachapelle@orange.fr)

**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS**

Tel : 05.46.59.14.89

**OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)**

Tel : 05.46.74.95.20



*Toute l'équipe de l'ACCA vous souhaite de joyeuses fêtes et vous présente tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.*



Le Président,  
**Bruno BUREAU**

# **LE FOYER RURAL**

Quel plaisir pour le Foyer Rural de retrouver une Salle Des Fêtes complètement rénovée pour son Assemblée Générale du 16 Novembre dernier.

Merci à la quarantaine de personnes présentes ce soir-là.

Après une promenade d'un an sur les communes voisines, nos 42 adhérents ont pu reprendre leurs activités respectives sur leur lieu préféré:

- PETANQUE – Contacts : Jean Pierre PICHOT, Eric CRON
- BELOTE – Contacts : Jean Pierre PICHOT, James GAUTRON
- THEATRE – Contact : Gérard JAUNAS
- GYMNASTIQUE – Contact : Monique JAUNAS
- TRAVAUX MANUELS – Contacts : Marie Christine FOVET, Nadine BUREAU
- BIBLIOTHEQUE – Contact : Cathy LANDRY

Nous vous rappelons que nos activités sont ouvertes à tous et qu'il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre.

## **RAPPEL DE NOS ACTIVITES 2018 :**

Janvier : Soirée Jeux et brioches à Vervant. Moment idéal pour se souhaiter la Bonne Année. Cette soirée est offerte par le Foyer Rural

Février : Bourse aux livres à la Salle des Essouverts . 30 exposants. Des lecteurs conquis

Janvier à Avril : Représentations Théâtrales de notre troupe favorite La Compagnie du Clair de Lune

Avril : Thé Dansant avec Serge Louis à la Salle des Essouverts. Les danseurs de notre commune se sont retrouvés.

Juillet : Méchoui à l'Aire de Loisirs d'Antezant. Vif Succès.

Septembre : Départ en bus pour Nantes. Ballade en petit train, Déjeuner Croisière sur L'Erdre et visite d'une cave de Muscadet.

Décembre : Dîner Dansant. Ambiance assurée par Toto et Cathy. 174 participants.

## **LES MANIFESTATIONS 2019 :**

JANVIER – Samedi 12 – Soirée Brioche

FEVRIER – Dimanche 3 – Bourse aux livres

FEVRIER – Samedi 23 & Dimanche 24 – Théâtre

AVRIL – Dimanche 7 – Thé dansant

JUIN – Samedi 15 – Concours de Pétanque

JUILLET – Dimanche 21 – Méchoui

SEPTEMBRE – Dimanche 22 – Thé Dansant

OCTOBRE – Dimanche 13 – Repas Paillou

DECEMBRE – Samedi 7 – Repas dansant

Nous espérons vous retrouver nombreux tout au long de cette nouvelle Année.

Toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite de Joyeuses Fêtes et une Bonne Année 2019.

La Présidente, Marie-Ange LACOUTURE



## **LE THEATRE :**



La saison théâtrale 2018 a été bien remplie malgré des répétitions faites tout l'hiver dans une maison à St Jean d'Angély. Le plus étant le décor entièrement refait par Bruno Desrantes avec l'aide de la Compagnie du Clair de Lune

Pour la saison 2019, deux pièces sont en préparation :

« L'auberge du Caramel» comédie en 3 actes d'1 h40.

L'action relate l'épopée d'un groupe de religieuses (pas toujours très catholiques !) en week-end exceptionnel dans une auberge tenue par des hommes un peu particuliers....  
Ce sera l'occasion de situations désolantes et les vraies natures vont revenir au galop.

« Thieu cher trésor » une pièce en patois de 45mn où le trésor espéré n'est pas à la hauteur de ceux qui le convoitent .....

D'ores et déjà 16 représentations sont programmées pour la 37ème saison sur les planches de la Compagnie du Clair de Lune avec des personnages hauts en couleurs pour le plaisir des spectateurs.

Merci à tous ceux et celles qui nous aident à ce que cette aventure puisse poursuivre sa route.  
Notre week-end à domicile se déroulera les samedi 23 février à 20 h 30 et dimanche 24 février à 14 h 30 et nous jouerons à la salle de l'Alliance d'ESSOUVERT le vendredi 15 mars à 20 h 30

site internet : [www.theatreclairdelune17.sitew.fr](http://www.theatreclairdelune17.sitew.fr)

Contact : Gérard JAUNAS 05 .46.32.44.38.

## **LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE :**



Depuis fin octobre, nous avons retrouvé nos marques à la salle d'ANTEZANT tous les mercredis soirs à 18 h 30, et toujours avec Annick, notre fidèle animatrice, qui nous procure une heure d'activité physique tonique, variée, conviviale et toujours respectueuse de la santé.

Pour cette saison notre groupe est constitué de 22 licenciés

Il ne s'agit pas d'un programme progressif sur l'année mais de cours variés chaque semaine.

C'est toujours agréable de se retrouver pour la séance de Gym du mercredi.

Contact : Monique JAUNAS 05.46.32.44.38.

## **BOURSE AUX LIVRES :**



Pour notre 7ème édition, notre traditionnelle bourse aux livres se déroulera le dimanche 03 février 2019 à la salle d'ANTEZANT. Particuliers et professionnels se côtoieront dans une bonne ambiance pour le plaisir de nos visiteurs

Nous en profiterons pour accueillir l'artiste photographe Guy KUNZ-JACQUES de Saint Savinien, en dédicace de ses ouvrages.

Avis aux bouquinistes amateurs : Venez chiner dans la convivialité ou tenir un stand en réservant votre emplacement (2,50 €/mètre)

Contact Monique JAUNAS 05.46.32.44.38.

# **DONNONS LA PAROLE AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

## **Les correspondants de la Vergne**

Nous communiquons avec les CM1 de l'école de La Vergne. Ils nous ont envoyé un message par Internet, une vidéo de présentation en anglais, une photo de classe et un enregistrement vocal de leur chant.

Ils nous ont dit ce qu'ils faisaient comme sport (du Quiddich comme dans Harry Potter) et ils vont aller à la piscine au mois d'octobre. Ils feront une classe découverte à la fin de l'année.

Ils nous ont posé des questions sur combien nous étions dans la classe, sur notre travail, sur notre sport, sur nos sorties et sur plein d'autres choses,...

Nous avons répondu par une lettre en leur donnant nos réponses. Nous faisons du rugby le lundi et du roller le jeudi. En ce moment, nous chantons Non, non rien n'a changé des Poppys.

Nous avons déjà fait une sortie à la plage d'Aytré pour ramasser les déchets et faire du Land Art. C'était amusant et rigolo de nettoyer la plage.

Nous leur avons envoyé une photo de classe, une photo de chacun avec notre marque-page (avec notre prénom), une lettre et un enregistrement vocal de notre chant.

Nous espérons les voir un jour !

Les CM1 de l'école d'Antezant-la-Chapelle





## Nettoyons la plage.



Vendredi 28 septembre, à 9h15, nous sommes partis en bus à la plage d'Aytré pour la nettoyer. Le bus était ennuyeux parce que le trajet était long. Certains ont joué à deviner les marques des voitures, d'autres ont discuté ou se sont endormis.

En arrivant nous avons observé une structure en forme de vague faite avec des déchets trouvés sur la plage pour sensibiliser la population à la pollution. On a vu aussi de la mosaïque sur le muret au bord de la plage.

Ensuite, on a mis des gants, pris des poches poubelles et on nous a donné des consignes. Puis nous sommes allés ramasser les déchets qui trainaient sur les rochers au bord de la plage. Nous voulions aller sur le sable mais une autre école a pris notre place. ☹ ☹ ☹ ☹

Nous avons trouvé : des canettes, des tee-shirts, des bouteilles en verre et en plastique, des bouts de fer, un pied de table, des filets de pêche, des bidons, un tuyau, des poches en plastique, des morceaux de plastique, du goudron, du polystyrène, une chaussure...



Pour déjeuner, nous sommes allés sur l'herbe. Nous avons pique-niqué en petits groupes avec nos amis. En plus, c'était l'anniversaire de Cloé et elle nous a offert des bonbons et des boissons.

Mais nous avons été interrompus par des frelons asiatiques et nous avons dû aller plus loin.



Après manger, avec des coquillages, des algues, des galets, du sable, etc .... Nous avons fait du Land art. Le land art c'est des œuvres d'art ou des structures avec différents matériaux naturels.

Puis, nous avons joué au jeu du Killer et au chef d'orchestre à l'ombre pour ne pas avoir une insolation, et pour nous calmer car nous étions très agités.

Le retour a été très long parce que nous étions fatigués.

Arrivés à l'école, nous avons eu le temps de faire une « balle aux prisonniers » tous ensemble.



Faites attention à la nature ! Ne jetez pas vos déchets dans la nature ! La nature n'est pas une poubelle ! La nature peut souffrir comme nous. Certains animaux sont menacés par la pollution !



Les CM2

## **VIE PRATIQUE ET ARTICLES DES SERVICES DE NOTRE SECTEUR**

### **AMEF (Médiation Enfance et Famille)**

L'AMEF participe à la résolution amiable des conflits familiaux.

Toute personne peut s'adresser à l'AMEF afin de trouver un terrain d'entente sur l'autorité parentale, les gardes d'enfants, la pension alimentaire...

Vous serez accueillis par un personnel formé à la médiation familiale.

Les rendez-vous ont lieu à SAINT JEAN D'ANGELY : Résidence Renée , 4 allée Louise Michel 17400 SAINT JEAN D'ANGELY.

Accueil téléphone au 05 46 30 00 05.

Le premier entretien est gratuit.

Le coût des séances de médiation est calculé en fonction de vos revenus.



### **Seniors info Charente-Maritime**

Sur rendez-vous ou lors de permanences, les équipes du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) assurent un accueil personnalisé et gratuit avec l'objectif de faire profiter les plus de 60 ans d'un dispositif qui leur est dédié.

Entre les aides financières, le soutien à domicile, les hébergements disponibles, l'accès aux loisirs et les moyens de transport existants, l'action sociale tournée vers le public âgé s'applique à couvrir l'ensemble des besoins exprimés.

Le CLIC vous propose également des réunions d'information, des ateliers de prévention santé (bien vieillir, mémoire, nutrition...)

Pour faciliter les démarches, notamment de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un numéro unique a été créé pour la mise en relation avec les CLIC : **09 70 82 12 13** (prix d'un appel local)

Le CLIC le plus proche de chez vous se situe à la Délégation Territoriale Saintes-Vals de Saintonge : 12 rue Louis Audouin Dubreuil à Saint-Jean d'Angély

Mail : [clic.dtvds@charente-maritime.fr](mailto:clic.dtvds@charente-maritime.fr)

Site : charente-maritime.fr

### **Accueil familial pour personnes âgées :**

L'accueil familial (particulièrement développé en Charente maritime) est une possibilité de prise en charge apprécié par les personnes âgées.

Pour tous renseignements vous pouvez vous rendre à la Maison de la Charente maritime :

DT VALS de Saintonge,  
8 rue Louis Audouin-Dubreuil  
17400 SAINT JEAN D'ANGELY,  
Contact téléphonique : 05 46 32 11 56.

## **Le CIAS des Vals de Saintonge :**

Une équipe qui vous accueille tous les jours, vous informe et vous apporte des réponses et des conseils personnalisés dans vos démarches de la vie quotidienne, avec ses partenaires sur :

- \* l'accès aux droits sociaux (prime d'activité, aide au logement,...)
- \* la retraite,
- \* la vie pratique,
- \* le logement,
- \* l'accès aux soins et à la santé (la CMU, CMUC,...)
- \* les informations juridiques,...

**Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

3 rue de Dampierre - 17400 Saint-Jean d'Angély

Tél. 05 46 59 18 33

## **ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE ET POINT NUMÉRIQUE CAF**

Mise à disposition du public de 3 postes informatiques dont un dédié à la CAF pour permettre l'accès aux droits avec possibilité d'accompagnement par un agent du service dédié à cette mission.

## **PERMANENCES au CIAS**

|  |  |
|--|--|
|  | <p><b>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30</li></ul> <p>Sur rendez-vous uniquement au 3646 ou sur compte ameli.fr</p>                                 |
|  | <p><b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30</li></ul> <p>Sur rendez-vous uniquement sur caf.fr</p>  |
|  | <p><b>CARSAT</b> (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30</li><li>• Le vendredi matin de 9h à 12h30</li></ul> <p>Sur rendez-vous uniquement au 3646</p> |
|  | <p><b>CIDIFF</b> (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le 2<sup>e</sup> mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30</li></ul> <p>Prendre rendez-vous au CIAS au 0546591833</p>                |
|  | <p><b>UDAF—PCB</b> (Point Conseil Budgétaire)</p>  |

|  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le vendredi de 9h30 à 12h30 selon planning</li> </ul> <p>Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546283602</p>  |
|  | <p><b>UFC QUE CHOISIR</b> (Association de consommateurs)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le lundi de 14h à 17h</li> </ul> <p>Prendre rendez-vous auprès de l'UFC Que Choisir au 0546415342</p>   |
|  | <p><b>UDAF—TUTEURS FAMILIAUX</b> (Service d'information et d'aide aux tuteurs familiaux)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 1<sup>er</sup> mardi de 14h à 16h</li> </ul> <p>Prendre rendez-vous auprès de l'UDAF au 0546281514</p>   |
|  | <p><b>SPIP</b> (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Charente-Maritime)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00</li> <li>• Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 selon planning</li> </ul> |
|  | <p><b>APT'AS</b> (Aide et Protection Tutélaire d'Aunis et Saintonge)</p> <p>Plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 3<sup>e</sup> mercredi de 14h à 16h</li> </ul>   |



### Permanence de Mme IMBERT

Madame IMBERT, Sénatrice et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du département de la Charente-Maritime, organise une permanence tous les 1ers lundis de chaque mois de 10h30 à 12h à MATHA (rue de Saint Hérie, dans les locaux de la Délégation Territoriale de la Charente-Maritime, en face de la maison de retraite). La prochaine permanence aura lieu le lundi 4 janvier.

### UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE CHARENTE-MARITIME - UDAF 17

Siège social : 5, rue du Bois d'Huré - 17140 LAGORD

Tél : 05 46 28 36 00

Mail : [contact@udaf17.fr](mailto:contact@udaf17.fr)

Site : [www.udaf17.fr](http://www.udaf17.fr)



Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

Mercredi de 10h à 12h

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, l'UDAF a pour mission première de représenter officiellement l'ensemble des familles résidant en Charente-Maritime. 70 fédérations et associations familiales composent l'UDAF, enrichissent la réflexion et renforcent l'influence de l'institution familiale.

Environ 150 représentants familiaux bénévoles siègent dans diverses instances (CAF, CPAM, CCAS, hôpitaux, offices HLM...) auprès desquelles ils représentent toutes les familles du département.

En partenariat avec les pouvoirs publics, les 200 salariés de l'UDAF œuvrent au quotidien, auprès de plus de 3 000 usagers, en proposant des services d'ordre familial répartis en 5 pôles :

Pôle action familiale : réseau associatif, représentants familiaux, observatoire des familles, lire et faire lire...

Pôle protection des majeurs et des familles : tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, et mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial.

Pôle actions sociales : micro crédit social, médiation familiale, placement familial, atelier de mobilisation sociale vers l'emploi, accompagnement social lié au logement...

Pôle entraide familiale : aide au domicile des personnes fragiles, dépendantes, handicapées et des familles.

Pôle petite enfance : multi accueil l'Oranger, crèche interentreprises.

Au regard de l'évolution des structures familiales, l'UDAF s'inscrit dans une démarche de développement en accompagnant les organismes (collectivités, associations...) dans la mise en œuvre de projets et la gestion d'établissements.

## D'autres organismes de services à la personne :



CAUE 17 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)  
2ème jeudi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous)  
Permanence à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge  
55, rue Michel Texier  
17400 Saint Jean d'Angely

CMA 17 (Chambre des Métiers et de l'Artisanat)  
Contact : 05 46 93 46 46

ADIL 17 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)  
le 4ème lundi de 14 h à 17 h  
Contact : 05 46 26 29 65  
Permanence à la Maison de la Charente Maritime  
12, rue Louis Audouin Dubreuil  
17400 Saint Jean d'Angely

## **DON DU SANG :**



L'association des donneurs de sang de St Jean d'Angély organise une collecte de sang tous les mois à la salle Aliénor d'Aquitaine de 8 heures à 13 heures (sauf exception, le 1er mardi du mois). Parce que le don du sang est indispensable à la vie.....  
Le manque de sang est de plus en plus important !!

## **NOS DÉCHETS : trier et réduire :**



Nos déchets sont collectés, traités et valorisés par CYCLAD (anciennement SMICTOM) qui assure ce service public pour le Nord du Département de la Charente-Maritime.

Des composteurs prêtés par CYCLAD sont à disposition pour ceux qui en sont dépourvus.

### **L'entretien des bornes**

CYCLAD est propriétaire des bornes. En cas de dégradation, il doit en être informé dans les plus brefs délais. Le nettoyage des bornes est assuré par CYCLAD une fois par an.

Le nettoyage des abords à l'exception des matériaux collectés (verre et papier) est à la charge de la commune.

La collecte des bornes textiles est assurée par le Relais, elle est installée devant la salle polyvalente - mairie.

Vous trouverez sur la page suivante les erreurs de tri les plus fréquentes.

# SAC JAUNE : SEULEMENT LES EMBALLAGES !

+35%

Avec les nouvelles consignes de tri, le tri a augmenté de 35%

25%

Mais étonnamment il reste encore 25% d'emballages dans nos ordures ménagères

20%

Et 20% d'ordures ménagères dans nos emballages

Pour avoir des sacs jaunes 100% recyclables il suffit de déposer tous les emballages et seulement les emballages

## TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

### VERRE

Il est recyclable à l'infini...  
à condition d'être bien déposé dans la borne dédiée ! Il sera collecté et transporté en Charente pour fabriquer de nouvelles bouteilles.

### TEXTILE

Vêtements et chaussures doivent être déposés dans les bornes Le Relais. S'ils sont en bon état pensez aux boutiques solidaires.

### BOUTEILLES PLEINES

Elles sont trop lourdes pour être triées.  
Les emballages doivent être bien vidés mais pas rincés.

### LES ERREURS LES PLUS FREQUENTES



### JOUETS ET OUTILS EN PLASTIQUE

Tous les plastiques ne sont pas des emballages. Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le sac jaune ! »



### ORDURES MENAGERES

Sacs noirs, produits d'hygiène, couches, restes alimentaires salissent les emballages, perturbent la chaîne de tri et rendent le recyclage impossible.



**cyclad**

Tous les déchets ont de l'avenir

TERROIR  
zéro  
DÉCHET

Retrouvez toutes les consignes de tri sur [cyclad.org](http://cyclad.org)

# **AUTRES INFORMATIONS**

## **COORDONNÉES DES SERVICES D'AIDE AUX PERSONNES :**

LE LIEN - 6, avenue Pasteur 17400 ST Jean d'Angély Tel 05.46.33.67.54  
Prestataire de services pour Aide à Domicile, Soins à la personne et Transport



ADMR - 4, avenue Pasteur 17400 ST JEAN D'ANGELY Tel 05.46.32.58.61  
Association d'Aide à Domicile, Soins à la Personne

ADAR - 27, rue du Château 17400 ST JEAN D'ANGELY Tel 05.46.32.08.80  
Association d'Aide à Domicile, Soins à la Personne

AIDER 17 - Fief Montlouis BP 50262 17105 SAINTES Tel 05.46.97.50.88  
Portage de repas à domicile

Jean CUISTOT traiteur - 31, avenue de l'océan 17510 CHIVES  
tel : 05.46.33.64.21  
Portage de repas à domicile.

ADEF : association de service à domicile : 28 Faubourg d'Aunis, 17400 Saint Jean d'Angely, tél : 05 46 92 54 72 mail : adef.stjean@adef-emploi.fr

## **RECHERCHE EMPLOI :**

ACTIF 17 - 6, avenue Pasteur 17400 ST JEAN D'ANGELY  
tel : 05.46.59.43.55 les lundis, mercredis et vendredis

Si vous avez besoin de personnel ou si vous êtes à la recherche d'emploi, l'association ACTIF propose un accompagnement individuel pour la recherche d'emploi et la réalisation de mission de travail (ménage, nettoyage, bricolage, jardinage, manutention, emplois du bâtiment,...)



## **ACCUEIL D'URGENCE :**

TREMPLIN 17 - 3, rue de Dampierre 17400 ST JEAN D'ANGELY  
tel : 05.46.24.07.35

L'accueil d'urgence, l'accueil de jour, la halte de nuit et l'accueil en logement temporaire sont les services proposés avec un pôle social et un pôle médico-social

## **SANTÉ :**

La nuit, le week-end, les jours fériés, si vous avez besoin de soins, vous pouvez joindre un médecin en faisant le 05.46.27.55.20.

Il vous indiquera la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, FAITES LE 15.

## Un nouveau programme 2018 - 2021

Le Conseil Départemental de LA CHARENTE MARITIME a mis en place un nouveau Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'Habitat sur le Département de LA CHARENTE MARITIME pour les années 2018 – 2021.  
Ce programme concerne les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs qui souhaitent améliorer leur logement.

### AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

**Les travaux prioritaires concernent l'accessibilité dans le logement et les travaux d'économies d'énergie.**

**En résumé, les subventions** sont les suivantes :

- Subvention Anah de 35% ou 50 % du montant Hors taxe des travaux jusqu'à 20 000€ HT de Travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 25% minimum).
- Prime Habiter mieux de 10% maxi 2 000€
- Subvention du Conseil Départemental de 500 € pour les travaux d'économies d'énergie, et de 30% du coût des travaux plafonnée à 2 000€ pour les travaux d'accessibilité.
- Possibilité de subventions complémentaires de certaines caisses de retraite, et de crédits d'impôts.

**Parmi les critères à respecter** pour obtenir ces aides notons qu'il est nécessaire :

- ✓ D'être propriétaire de son logement, d'avoir un logement de plus de 15 ans,
- ✓ De ne pas dépasser un plafond de revenu, de faire réaliser ses travaux par des professionnels.

| EXEMPLE                                    | de | travaux |
|--|----|---------|
| Financement                                |    |         |
| d'AUTONOMIE                                |    |         |
| Un propriétaire occupant retraité.         |    |         |
| Travaux d'adaptation de la salle de bains. |    |         |
| Changement de la baignoire avec douche à   |    |         |

|                                     |             |
|-------------------------------------|-------------|
| Cout des travaux                    | 8 500 € TTC |
| Subvention Anah                     | 3 500 €     |
| Subvention du Conseil Départemental | 2 000 €     |
| Caisse de retraite                  | 1 000 €     |
| Total des subventions               | 6 500 €     |
| Reste à charge                      | 2 000 €     |

### LES AIDES POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

**Les subventions** concernent les travaux d'économies d'énergie et les travaux d'amélioration globale du logement. Elles varient selon le niveau de dégradation, la surface, et l'engagement de conventionner le logement locatif.

- Subvention Anah de 25% ou 35 % du montant Hors taxe des travaux jusqu'à 60 000€ HT ou 80 000€ HT de Travaux (critères de l'Anah avec un gain énergétique de 35% minimum).
- Subvention du Conseil Départemental pour les logements locatifs de « type économies d'énergie » de 30% du montant des travaux. Plafonnée à 5 000€.
- Abattement possible sur les revenus fonciers selon les engagements et le secteur concerné.

**Conditions** : Respecter les règles fixées par l'ANAH et le Département, et louer le logement au moins 9 ans.

### RENSEIGNEMENTS

Hatéis Habitat est mandaté par le Conseil Départemental pour vous informer et vous aider gratuitement dans vos démarches : études de faisabilité, demandes de subventions, conseils d'orientation du projet. Aussi, avant d'engager vos travaux, renseignez-vous auprès d'un conseiller d'Hatéis Habitat

**Tél : 05 46 56 91 85 HATEIS HABITAT**

61/63 avenue des Cordeliers 17 000 LA ROCHELLE





□ **Les frelons asiatiques** : la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes nuisibles intervient dans le département, en cas de besoin contacter M. GOROCHON au 06.07.58.05.62

Le frelon asiatique : un nuisible de plus en plus présent....

### Que faire ?

Nous sommes face à une espèce invasive dangereuse pour les abeilles et de nombreux insectes pollinisateurs. C'est aussi un danger pour l'homme, une seule piqûre peut en tuer certains. Quand les nids sont à hauteur d'homme dans une palisse ou un roncier (c'est fréquent), la moindre secousse à proximité du nid peut déclencher l'attaque de plusieurs frelons et entraîner de graves conséquences pour la personne.

Si on se contente de détruire les quelques nids repérés par hasard, c'est exposer la population à des quantités d'insecticides utilisés très haut dans les arbres et accepter les dégâts causés par des milliers de frelons restés en activité.

La meilleure chose à faire est de piéger le maximum de reines fondatrices au printemps. En début d'automne, le piégeage permet également de capturer un grand nombre de frelons asiatiques, parmi lesquels se trouvent de nombreuses reines qui s'apprêtent à hiverner. Plus il y aura de pièges en place sur la commune et moins nombreux seront présents les nids pour l'année à venir. C'est pourquoi chaque propriétaire d'un jardin devrait installer un piège pour réduire l'invasion de ce nuisible. Les pièges les plus efficaces, les appâts les plus attractifs et les meilleurs moments pour les installer sont décrits ci-après.



### Les différentes périodes de piégeage du frelon asiatique

| Janvier                          | Février | Mars  | Avril | Mai | Juin      | Juillet | Août | Septembre  | Octobre | Novembre | Décembre    |  |  |  |
|----------------------------------|---------|---|-------|-----|-----------|---------|------|--|---------|----------|-------------|--|--|--|
| Phase 1                          | Phase 2 | Piégeage de printemps   |       |     | Phase été |         |      | Piégeage d'automne   |         |          | Phase 1 bis |  |  |  |
| <b>Phases</b>                    |         |   |       |     |           |         |      |  |         |          |             |  |  |  |
| Phase 1                          |         | Commentaires  |       |     |           |         |      | Conseils   |         |          |             |  |  |  |
| Phase 1                          |         | Période hivernale.<br>Ne pas piéger. Le piégeage est inefficace et risque de provoquer la capture d'autres espèces à une période critique.  |       |     |           |         |      | Ne pas piéger pour éviter la capture des fondatrices des espèces auxiliaires.  |         |          |             |  |  |  |
| Phase 2                          |         | Apparition de fondatrices.<br>Le piégeage doit être pratiqué à proximité de nids de l'année précédente pour éviter la diffusion des fondatrices.<br>Ne pas le pratiquer ailleurs. Moyennement efficace et risque de capture d'insectes auxiliaires à une période critique.  |       |     |           |         |      | Limité le piégeage aux abords des nids de l'année.   |         |          |             |  |  |  |
| Piégeage de printemps            |         | C'EST LA PHASE CLÉ. Les fondatrices sont seules et à la recherche de nourriture sucrée. La prise éventuelle d'autres insectes ne perturbera plus le développement des populations.<br>C'est l'action qui évite la prédation et rompt le cycle de développement de la colonisation.<br>Les nids primaires doivent être recherchés et détruits. |       |     |           |         |      | <br>Placer les pièges dans les endroits les plus attractifs : ruchers, tas de hausses, compost, passage à essaims, ancien nid...<br>Appâts : panaché ; sirop de fruit + vin ou panaché ; vin blanc + bière + sirop de cassis ou de framboise. |         |          |             |  |  |  |
| Phase été                        |         | Construction des nids secondaires.<br>Les appâts sucrés sont délaissés.   |       |     |           |         |      | Piégeage difficile. Seuls les appâts « protéinés » restent attractifs (sardines...). Maintenance difficile.  |         |          |             |  |  |  |
| Piégeage d'automne               |         | Les appâts sucrés redeviennent attractifs. L'objectif principal du piégeage est la diminution de la prédation au rucher.<br>La pose de réducteur d'entrée anti-frelon améliore considérablement l'efficacité.   |       |     |           |         |      | <br>Le piégeage redevient possible. Les futures reproductrices peuvent aussi être abondamment capturées.<br>Appâts sucrés : sirop de nourrisson + miel parfumé (bruyère ou châtaignier) + alcool aromatique (porto ou pineau...).             |         |          |             |  |  |  |
| Phase 1 bis<br>Période hivernale |         | Les nids apparaissent avec la chute des feuilles et doivent être détruits le plus précocement possible.<br>En cas d'impossibilité, poser des pièges en phase 2.   |       |     |           |         |      | <br>Si le frelon n'est plus présent sur le rucher, éviter le piégeage.  |         |          |             |  |  |  |

Ces périodes sont définies à titre indicatif et doivent être adaptées à chaque région.





Piège japonais rempli de frelons.

l'implantation des nids. Plus précocement, mi-février, l'opération est à réserver à la proximité des anciens nids dans les zones en phase de colonisation, pour éviter la dissémination. À partir de juin, le piégeage devient très difficile. Rappelons que la lutte contre les fondatrices commence dès l'automne par la destruction des nids et le piégeage.

#### ■ LES EMPLACEMENTS

*V. velutina* reconstruit souvent aux mêmes emplacements. Ce sont les secteurs à privilégier, ainsi que les ruchers très attractifs. Où placer les pièges ? Plutôt au soleil du matin et ombre de l'après-midi. Déplacer les pièges sous les arbres mellifères en fleurs est une excellente pratique.

#### ■ QUELS PIÈGES ?

Les pièges-cloches du commerce ainsi que les petits pièges japonais (Véto-Pharma) sont performants. Briser les pièges est souvent une solution de dépannage. Dans ce cas, préférer les grandes ouvertures pour une meilleure diffusion des arômes. Il existe d'autres types de piégeage, performants mais très chronophages.

#### Comment piéger ?

##### ■ LES DATES

Pour les régions colonisées depuis plusieurs années, nous recommandons de le pratiquer durant tout le printemps, c'est-à-dire à partir de la floraison des pruniers, pêchers ou cerisiers ou l'arrivée des hirondelles jusqu'à la floraison du châtaignier. C'est la saison la plus efficace pour empêcher



Piège-cloche rempli de frelons.

##### ■ LES APPÂTS

Les recettes sont nombreuses ; en Dordogne, le panaché, agrémenté ou non, fait preuve d'efficacité. Pour les sirops rajoutés, il convient de prêter attention aux marques utilisées et de faire vos propres essais. Dans ce même département, le sirop de pêche Paquito (Intermarché) s'est révélé beaucoup plus performant que d'autres marques. Essayez plusieurs appâts par site, l'attractivité peut se modifier suivant les zones et les années.

En Gironde, les appâts sont moins variés. Au début des années 1990, lors du congrès de Clermont-Ferrand en 1992, le jus de banane était en vogue. Pour la préparation d'autrefois, il s'est révélé performant, mais assez lent à déguster. Pour le préférable, faut faire vite.

En Gironde, il semble que les appâts les plus efficaces sont réalisés avec de la bière brune (3/4) et du vin blanc (1/4) parfumés avec du sirop de cassis ou de framboise.

##### ■ LA MAINTENANCE

C'est un point fondamental si nous voulons éviter de transformer les pièges en couvoirs à mouches. Il suffit d'enlever les captures avec une fourchette une fois par semaine et de compléter le niveau. Laissez quelques frelons, leurs phéromones semblent attirer leurs congénères.

Depuis neuf ans, le piégeage a montré son utilité dans la lutte contre le frelon asiatique. Un programme de lutte collective améliore les résultats. Tout relâchement se traduit par une pression supplémentaire.



Piège-cloche.

## LE CENTRE DE SECOURS DE SAINT-JEAN-d'ANGELY RECRUTE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous souhaitez vous investir dans une action citoyenne et solidaire

Disponible  
Envie d'être utile  
**Rejoignez-nous**

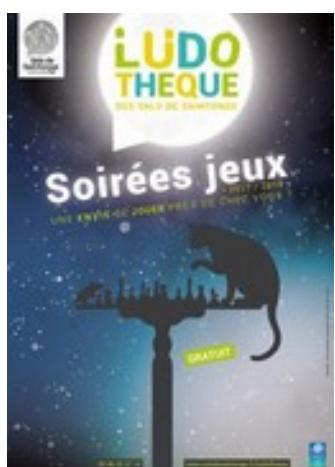
**Devenez sapeur-pompier volontaire**

Contact et renseignements au **05.46.59.08.08**

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE

### Soirées jeux

La ludothèque de Vals de Saintonge Communauté et les municipalités vous donnent rendez-vous pour des soirées jeux les samedis de 20h à minuit.



#### Le principe de la soirée ?

L'équipe de la ludothèque se déplace avec plus de 100 jeux et jouets. Elle sera là pour vous les présenter et vous en expliquer les règles si nécessaire. C'est une soirée gratuite, tout public, où chacun, petit et grand, peut venir jouer.

De nombreux styles de jeux sont au programme : jeux de société, jeux de stratégie, jeux d'ambiance, jeux d'habileté, grands jeux en bois, jeux de construction... et une multitude de nouveautés.

- SAMEDI 8 DÉCEMBRE : Vervant, Salle des fêtes

- SAMEDI 26 JANVIER : Varaize, Salle des fêtes
- SAMEDI 16 FÉVRIER : Aujac, Salle des fêtes
- SAMEDI 16 MARS : Annepon, Salle polyvalente
- SAMEDI 13 AVRIL : Saint-Loup, Salle des fêtes
- SAMEDI 4 MAI : Néré, Salle des fêtes

Renseignements : Ludothèque des Vals de Saintonge  
 05 46 33 37 14 • [ludotheque@cdcvalsdesaintonge.fr](mailto:ludotheque@cdcvalsdesaintonge.fr)  
[www.valsdesaintonge.fr/ludotheque](http://www.valsdesaintonge.fr/ludotheque)

## Les LAEP, des lieux privilégiés



Le Lieu d'Accueil Enfants Parents est un espace de jeu pour les enfants accompagnés de leur(s) parent(s), un lieu de socialisation pour les jeunes enfants où la séparation se prépare naturellement. Le LAEP crée des moments de rencontre, de jeu et de partage en famille pour un moment convivial et un plaisir partagé. C'est un espace de parole, un lieu où parents, enfants, professionnels se rencontrent, un espace d'écoute et d'échanges pour aborder toutes les questions que l'on se pose.

Sans inscription préalable : au LAEP c'est à chacun son rythme, on vient, on part quand on veut.

Le LAEP accueille gratuitement les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte responsable, en présence d'accueillants à l'écoute des familles dans le respect de l'anonymat et la confidentialité.

Au LAEP, les parents pourront :

- Partager un moment privilégié avec leur enfant autour du jeu
- Avoir des accueillants à leur écoute
- Préparer leur enfant à la vie en collectivité
- Se préparer à la séparation
- Partager leurs expériences, leurs inquiétudes

Ouverts de 9h à 12h (en dehors des vacances scolaires) : le mardi à Saint-Jean d'Angély, le mercredi à Saint-Savinien, le jeudi à Matha et le vendredi à Tonnay-Boutonne.

Contact : 06 07 34 47 64 • [www.valsdesaintonge.fr/laep](http://www.valsdesaintonge.fr/laep)

## Séjour Montagne

Deux camps neige sont proposés à la Bourboule par les centres de loisirs de Vals de Saintonge Communauté :

- Pour les 8-12 ans (2006/2010) : du 17 au 23 février 2019 (patinoire, raquette, ski de fond, ski alpin, randonnée, géocaching...)
- Pour les 13-17 ans (2001/2005) : du 24 février au 2 mars 2019 (ski et snow)

Pré-inscriptions à partir du jeudi 13 décembre : 05 46 90 81 40 • [www.valsdesaintonge.fr/camps](http://www.valsdesaintonge.fr/camps)

## **Le Pôle des services au public : l'accès au droit pour tous**



Le Pôle des services au public, géré par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS), est un lieu d'accueil, d'informations, d'orientation et de ressources pour toutes les démarches de la vie quotidienne. Un espace numérique, en libre-service, équipé d'ordinateurs connectés à internet avec imprimante et scanner permet aux usagers d'effectuer leurs télé-procédures, en autonomie ou accompagnés par un agent formé, et en toute confidentialité.

Le Pôle accueille déjà des permanences des partenaires de l'accès aux droits : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)... Nouveau, depuis le 1er septembre 2018, le point d'accès au droit juridique vous permet de prendre rendez-vous avec des avocats, des notaires, des huissiers, des conciliateurs de justice et des associations spécialisées comme le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM)...

Les habitants des Vals de Saintonge peuvent, lors de ces permanences, être accompagnés dans la constitution des dossiers, la mise en relation avec les partenaires et l'obtention de rendez-vous gratuits et confidentiels pour répondre aux questions sur des thématiques très diverses : le droit de la famille, les procédures judiciaires, les litiges à la consommation, le voisinage, la propriété ou encore le droit du travail, la vie pratique...

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

CIAS - 1 rue de Dampierre 17400 Saint-Jean d'Angély

05 46 59 18 33 • cias@cdcvalsdesaintonge.fr

## **Des projets de travaux de rénovation énergétique dans votre habitation ?**

L'Espace Info Énergie est un lieu ressources pour vous accompagner !

Votre conseillère est à votre disposition pour analyser vos besoins et répondre à vos questions :

- Comment réduire mes factures d'énergies ?
- Comment isoler mon habitation de façon efficace et pérenne ?
- Quel est le meilleur chauffage pour mon logement ?
- Comment comparer des devis d'artisans ?
- Comment financer mon projet ?

Tous ces conseils sont délivrés gratuitement et de façon indépendante de tout intérêt commercial.

Nouveauté, depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les trois Communautés de communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté s'unissent pour vous offrir plus de services :

- des permanences sur le secteur de Saint-Jean d'Angély : les 2e et 4e mercredi de chaque mois, toute la journée, sur rendez-vous au 05 46 01 18 67
- un programme d'animations tout au long de l'année : [www.facebook.com/EIE.AunisSaintonge](https://www.facebook.com/EIE.AunisSaintonge)
- la possibilité de travailler en partenariat avec des associations locales souhaitant mettre en place des animations sur la transition énergétique et environnementale.

Contact : Espace Info Énergie Aunis-Vals de Saintonge

Votre conseillère : Solen Laudriec • 05 46 01 18 67

[www.aunis-valdesaintonge.fr](http://www.aunis-valdesaintonge.fr)

# **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

Qu'est-ce qu'une OPAH ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une offre de services qui vise à conseiller et accompagner les propriétaires dans leur projet de requalification de leur habitat privé ancien. Celle-ci permet de proposer des aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé bâti dans une logique de lutte contre l'habitat indigne, de maîtrise de l'énergie et de remise sur le marché de logements vacants.

Ce programme concerne l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de Communes des Vals de Saintonge. Il durera 6 ans entre 2019 et 2024.

Quels types de travaux ?

- Travaux permettant les économies d'énergies (Travaux d'isolation, changement de système de chauffage, etc.)

Qui peut en bénéficier ?

- Les propriétaires occupants d'un logement de plus de 15 ans sous réserve de remplir différentes conditions en termes de revenus et de types de travaux (normes à respecter, performances énergétiques, etc.)

Chaque propriétaire sera accompagné par un bureau d'études mandaté par Vals de Saintonge Communauté. Ce dernier informera les propriétaires sur les différents dispositifs mobilisables et les accompagnera pour la réalisation des études techniques préalables et le montage administratif des dossiers de subvention.

Où se renseigner ?

Le nom du bureau d'études choisi vous sera communiqué en fin d'année.

En attendant, pour tout renseignement, vous pouvez joindre Raphaël KERFOURN à la Communauté de Communes :

raphael.kerfourn@cdcvalsdesaintonge.fr  
05 46 33 24 77



Adresse : ZI Champ Ferron (ancienne laiterie)

17160 MATHA

Horaires bureau : 8h30/16h30 du lundi au vendredi et 8h30/12h30 le mercredi

Tél : 05 46 58 28 90

Mail : [insertion.antenne@orange.fr](mailto:insertion.antenne@orange.fr)

N° SIRET 41924355500010

#### **L'Association d'Insertion de l'Antenne, son rôle, ses missions ?**

L'Association d'Insertion de l'ANTENNE est une association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1997.

C'est un Chantier d'Insertion ayant pour objet d'embaucher des personnes en difficulté d'insertion, notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée, des personnes ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé ...Cela représente une douzaine de personnes en insertion avec 2 encadrants

L'Association d'Insertion de l' ANTENNE intervenait au départ principalement sur :

- La restauration et l'entretien des cours d'eau : entretien des berges, ramassage et élimination des déchets et ordures, gestion des embâcles, élimination des branches basses, recépage, coupes sélectives d'arbres, débroussaillage, arrachage des plantes envahissantes comme la jussie, entretien et réalisation de petits ouvrages sur les rivières, renforcement des berges, réalisation d'ouvrages piscicoles...

On appelle souvent encore nos équipes « les brigades vertes ».

Depuis quelques années l'Association d'Insertion de l'Antenne a étendu ses interventions aux domaines suivants :

-Entretien des espaces naturels, des sentiers pédestres

-Entretien des espaces verts

-Revalorisation et restauration du petit patrimoine

-Travaux viticoles et agricoles : tirage de bois, relevage, attachage, entreplantation...

-Plantations, taille de haies...

L'Association d'Insertion de l'Antenne exerce ses activités pour le compte des communes, des communautés de communes, du Conseil Départemental, des syndicats, des associations et fédérations mais aussi des agriculteurs, des entreprises et des particuliers. Avant toute intervention les responsables de l'association pourront vous faire un devis.

Pour tous renseignements adressez-vous à notre bureau



## A Chacun son Toi...T,

Un logement à louer ? Venez vivre une expérience enrichissante !

Nous sommes une association qui regroupe les personnes ayant envie de contribuer à l'amélioration de l'accueil des jeunes jeunes actifs de 16 à 30 ans

Aujourd'hui notre offre de logements se concentre principalement sur la commune de Saint-Jean-d'Angély. Nous souhaitons, afin de répondre aux demandes émanant de tout les vals de Saintonge étoffer les possibilités de logements sur l'ensemble de ce territoire.

C'est pourquoi nous recherchons des propriétaires d'un bien locatif, que ce soit une chambre chez l'habitant, un studio, un appartement vide ou meublés.

Comment ça fonctionne ?

Nous rencontrons les jeunes demandeurs, afin de leur proposer un logement qui puisse leur convenir (tarif, implantation, etc.)

Si votre logement correspond, nous leur donnerons vos coordonnées et vous décidez si vous acceptez ou non de leur louer.

En nous rejoignant, Vous bénéficiez d'un soutien, d'une médiation et de conseils avant, pendant et après la location.

Vous êtes intéressés ?

Venez nous rencontrer au 37-39 rue porte de Niort à Saint-Jean-D'angély ou contactez-nous par téléphone au 05.46.32.14.84.

Vous pouvez aussi visiter notre site internet [www.achacunsontoit.eu](http://www.achacunsontoit.eu)



Nous vous souhaitons une bonne année 2019.

M FALLOU  
Directeur

## Quiz de Noël – où ont été prises ces photos dans la commune ?

(réponses sur <<http://antezant.wixsite.com/antezant-la-chapelle>>)

1



2



3



4



5



6



7



## Jeu des 7 différences



# BONNES FETES A TOUS



Bulletin Municipal de la Commune d'ANTEZANT LA CHAPELLE 17400, représentée  
par son Maire  
Responsable de la Publication et de la Rédaction : POISBELAUD Eric, Maire

Dépôt légal : n°1140